

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

FORMER

INFORMER

SENSIBILISER

Rapport d'activités

2024



19



Corrèze

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Sommaire

Rapport moral	4
L'Assemblée Générale	5
Une année d'activités	5
Fédération Nationale des CAUE et Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	6
COMMUNES ADHÉRENTES	8
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES	12
Démarche/partenariat	12
Urbanisme et paysage	14
Architecture et patrimoine	18
CONSEIL AUX PARTICULIERS	20
SENSIBILISATION DU PUBLIC	24
Les Journées Européennes du Patrimoine	24
Participation au Salon de l'habitat/au Carrefour des Collectivités	25
Sensibilisation des scolaires	27
PRESSE	28
L'ÉQUIPE DU CAUE	29
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
BILAN ANNUEL	31

Rapport moral



C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de cette Assemblée Générale pour vous présenter le rapport moral de notre association, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Corrèze.

L'année écoulée a une nouvelle fois confirmé l'importance de notre mission au service des territoires. Dans un contexte marqué par des enjeux toujours plus complexes – performance énergétique, cohésion sociale, biodiversité, sobriété foncière – le CAUE a su rester un acteur engagé et lucide, au plus près des attentes des collectivités comme des citoyens.

Notre rôle est d'apporter une expertise pluridisciplinaire et indépendante. Grâce à la mobilisation de notre équipe, nous avons poursuivi notre accompagnement des projets locaux, qu'ils concernent l'aménagement d'une cour d'école, la requalification d'un centre-bourg ou la valorisation du patrimoine bâti. Cette approche globale, intégrée, est devenue plus que jamais nécessaire.

Conscients de nos moyens et des réalités financières des collectivités, nous avons engagé avec nos partenaires une réflexion sur les moments clés d'intervention du CAUE, pour une plus-value maximale. Cette démarche commence à porter ses fruits, comme le montrent les projets exemplaires de désimperméabilisation et de végétalisation réalisés dans plusieurs communes.

Ce rapport d'activités illustre l'étendue et la diversité de nos actions : conseils aux communes et aux particuliers, sensibilisation du grand public et des scolaires, animations, publications, partenariats régionaux, ... autant de preuves concrètes de notre utilité et de notre implication.

Je tiens ici à remercier chaleureusement l'équipe du CAUE pour son professionnalisme et sa créativité, ainsi que les membres du Conseil d'Administration pour leur engagement constant. Ensemble, nous faisons vivre les valeurs fondatrices de notre structure : la qualité, l'écoute, le partage et l'intérêt général.

Je vous invite à parcourir ce rapport avec attention. J'espère qu'il vous inspirera et vous confortera dans l'importance de notre action commune pour améliorer, durablement, la qualité de vie en Corrèze.

Avec toute ma reconnaissance et ma confiance.

Valérie TAURISSON
Présidente du CAUE de la Corrèze
Vice-présidente du Conseil Départemental

L'Assemblée Générale

En 2024, l'assemblée générale s'est déroulée à Curemonte avec l'accueil bienveillant de Madame Germane, Maire. C'est sous le soleil que la municipalité a fait découvrir les patrimoines bâtis et les aménagements paysagers. Puis, la réunion statutaire a été l'occasion pour l'équipe de présenter ses activités, en détaillant certaines actions représentatives et de rappeler la démarche d'accompagnement des projets. A l'issue de la réunion, un repas a été servi dans le restaurant communal.



Une année d'activités



49 communes conseillées avec **71** dossiers traités



170 conseils aux particuliers dont **48** en RDV au CAUE



13 actions de sensibilisation avec plus de **1 000** participants

Fédération Nationale des CAUE



La relation entre la FNCAUE et les CAUE est fondée sur une collaboration visant à **promouvoir une approche responsable de l'aménagement du territoire, de l'architecture et de l'environnement.**

Ensemble, ils œuvrent pour **sensibiliser, informer et accompagner** les collectivités territoriales, les professionnels du secteur de la construction, ainsi que le grand public, dans la prise en compte des enjeux liés à l'architecture, à l'urbanisme et à la préservation de l'environnement.

La FNCAUE en chiffres

9 : salariés permanents

11 : Unions régionales sur tout le territoire national

93 : CAUE membres de la FNCAUE

1200 : salariés CAUE en France et Outre-Mer

1980 : année de création de la FNCAUE

2015 : Joël Baud-Grasset est élu président de la FNCAUE et réélu en 2021

Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine



Depuis 2017, le CAUE travaille étroitement avec l'URCAUE NA qui est un soutien mais aussi un porteur de projets à l'échelle régionale.

La relation entre la FNCAUE et les CAUE est fondée sur le partage des actions menées localement et à la création d'animations faites d'échanges et de travail inter CAUE de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'URCAUE NA en chiffres

2 : salariées permanentes

12 : départements

16 : métiers différents

132 : salariés CAUE

1993 : année de création de l'URCAUE Aquitaine

2020 : Alain Charrier est élu président de l'URCAUE NA

La rencontre des équipes des CAUE de la Nouvelle Aquitaine



Les rencontres ont réuni 100 collaborateurs et administrateurs des 12 CAUE du 29 au 31 mai 2024 à Saint-Etienne-de-Baïgorry [64].

Durant ces trois jours, le personnel des CAUE a pu visiter les sites de Banca, Irouléguy ou encore Ostabat, assister à des forums d'échanges d'expériences et partager un repas convivial autour d'un buffet des terroirs.

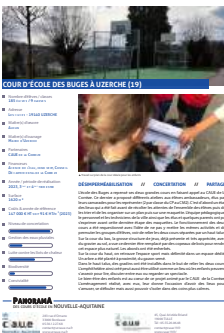
Histoires de bahuts



Projet réalisé avec les élèves de STI2D option architecture et construction. L'objectif était de réaliser un travail de recherche et de valorisation d'une partie du lycée encore peu documenté : Le site de la Technopole. Les élèves ont pu visiter les bâtiments avec l'architecte qui a réalisé le projet de restructuration en 1983 [M. Jalicou].

Ainsi des panneaux d'affichages ont été réalisés permettant de montrer l'évolution des bâtiments, leurs usages, volumétries... Ils ont été exposés lors des Journées Européennes du Patrimoine.

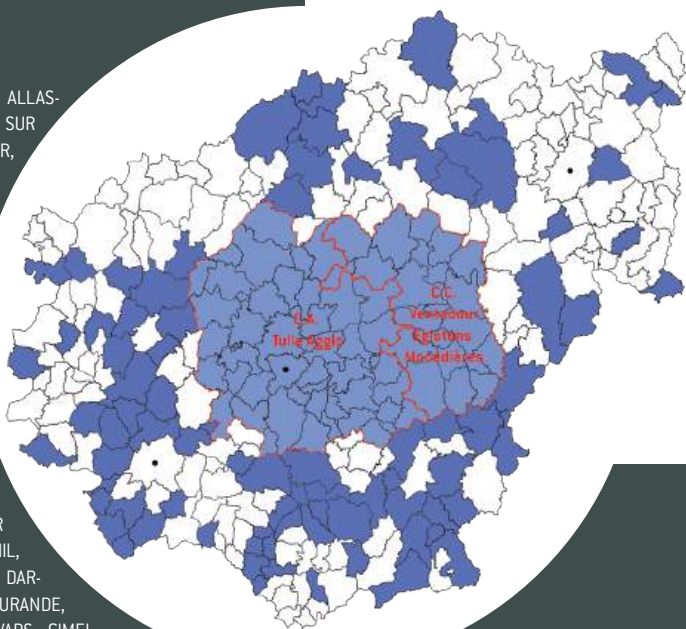
Fiche sur les cours d'école



Les CAUE de l'ex-Région Limousin ont proposé de faire des fiches techniques sur des cours d'école renaturées dans leur département respectif. Elles ont été mises en ligne sur le site de l'URCAUE NA (Panorama) pour pouvoir être consultées par tous.

Communes adhérentes

AFFIEUX, ALBIGNAC, ALBUSSAC, ALLAS-SAC, AMBRUGEAT, ARGENTAT SUR DORDOGNE, ARNAC POMPADOUR, AURIAC, BAR, BASSIGNAC LE BAS, BASSIGNAC LE HAUT, BEAULIEU SUR DORDOGNE, BEAUMONT, BENAYES, BEYNAT, BEYSSE-NAC, BRANCEILLES, BORT LES ORGUES, CAMPS SAINT MATHURIN LÉOBAZEL, CHABRIGNAC, CHAMBERET, CHAMBOULIVE, CHAMEYRAT, CHAMPAGNAC LA NOAILLE, CHAMPAGNAC LA PRUNE, CHANAC LES MINES, CHANTEIX, CHARTRIER FERRIÈRE, CHASTE-AUX, CHAUMEIL, CHENAILLER MASCEIX, CLERGOUX, CORNIL, CORRÈZE, CUBLAC, CUREMONTE, DARNETS, DONZENAC, EGLETONS, EYGURANDE, ESPAGNAC, ESTIVALS, EYREIN, FAVARS, GIMEL LES CASCADES, GOULLES, GOURDON MURAT, GROS



CHASTANG, GUMOND, HAUTEFAGE, JUGEALS NAZARETH, L'ÉGLISE AUX BOIS, LACELLE, LA CHAPELLE SAINT GÉRAUD, LA CHAPELLE AUX SAINTS, LA CHAPELLE SPINASSE, LA ROCHE CANILLAC, LADIGNAC SUR RONDELLE, LAFAGE SUR SOMBRE, LAGARDE MARC LA TOUR, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE SUR AVALOUZE, LAPLEAU, LARCHE, LAVAL SUR LUZÈGE, LE CHASTANG, LE LONZAC, LE PESCHER, LES ANGLÉS SUR CORRÈZE, LIGNEYRAC, LOSTANGES, MALEMORT, MARCILLAC LA CROISILLE, MARCILLAC LA CROZE, MARGERIDES, MÉMOIRE, MEYRIGNAC L'ÉGLISE, MEYMAC, MONCEAUX SUR DORDOGNE, MONESTIER MERLINES, MONTAIGNAC SUR DOUSTRE, MOUSTIER VENTADOUR, NAVES, NESPOULS, NEUVIC, NEUVILLE, ORGNAC SUR VÈZÈRE, ORLIAC DE BAR, PANDRIGNES, PÉRET BEL AIR, PEROLS SUR VÈZÈRE, PERPEZAC LE NOIR, PEYRELEVADE, PIERREFITTE, REYGADES, RILHAC XAINTRIE, ROSIERS D'EGLETONS, SAINT AUGUSTIN, SAINT BAZILE DE MEYSSAC, SAINT BONNET L'ENFANTIER, SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE, SAINT CERNIN DE LARCHE, SAINT CIRGUES LA LOUTRE, SAINT CLÉMENT, SAINT FRÉJOUX, SAINT GENIEZ O MERLE, SAINT GERMAIN LES VERGNES, SAINT HILAIRE FOISSAC, SAINT HILAIRE LES COURBES, SAINT HILAIRE PEYROUX, SAINT HILAIRE TAURIEUX, SAINT JAL, SAINT JULIEN LE PÉLERIN, SAINT JULIEN MAUMONT, SAINT MARTIAL ENTRAYGUES, SAINT MARTIAL DE GIMEL, SAINT MARTIN LA MÉANNE, SAINT MERD DE LAPLEAU, SAINT MEXANT, SAINT PANTALÉON DE LARCHE, SAINT PARDOUX LA CROISILLE, SAINT PAUL, SAINT PRIEST DE GIMEL, SAINT PRIVAT, SAINT SALVADOUR, SAINT SULPICE LES BOIS, SAINT SYLVAIN, SAINT VIANCE, SAINT YRIEIX LE DÉJALAT, SAINTE FORTUNADE, SARRAN, SEGONZAC, SEILHAC, SÉRANDEON, SEXCLÉS, SOUDEILLES, SOURSAC, TREIGNAC, TROCHE, TULLE, USSAC, UZERCHE, VALIERGUES, VARETZ, VIGEOIS, VIGNOLS, VITRAC SUR MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON

La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- solliciter le conseil d'une architecte, d'une paysagiste et urbaniste pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- bénéficier du prêt d'expositions,
- mener des actions de sensibilisation,
- consulter notre documentation,
- être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une **Communauté de communes** ou d'**agglomération** se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

☐ Communes de moins de 200 hab.	60€
☐ Communes de 200 à 499 hab.	100€
☐ Communes de 500 à 999 hab.	180€
☐ Communes de 1 000 à 1 999 hab.	350€
☐ Communes de 2 000 à 10 000 hab.	700€
☐ Communes de plus de 10 000 hab.	1800€

Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE a été élargie à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

☐ Particulier	20€
☐ Association	50€
☐ Enseignement du premier degré	35€
☐ Enseignement du second degré	120€
☐ Entreprise/professionnels	100€
☐ Etablissements publics	300€
☐ Membre bienfaiteur	don libre



Conseils

Conseil aux collectivités/autres structures

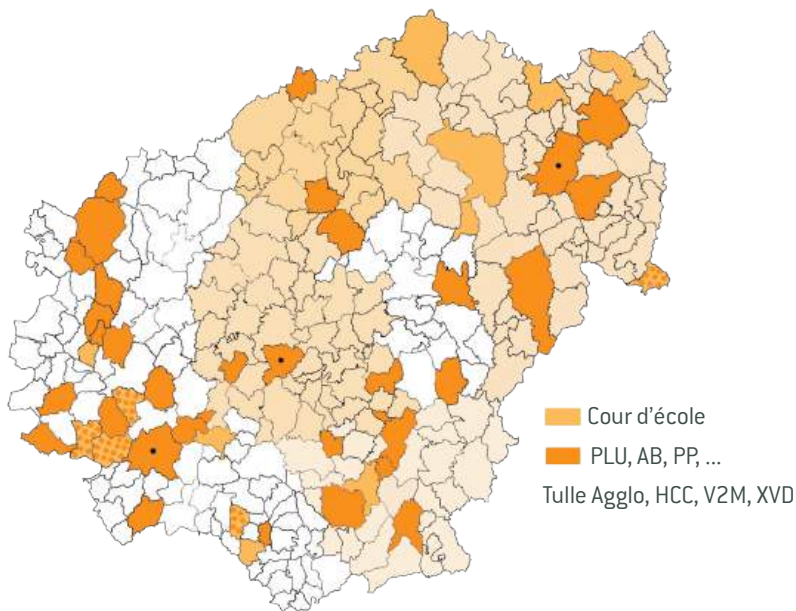
Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

Démarche

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet à la conseillère, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

À l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2024, le CAUE est intervenu sur **71** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **49** communes corréziennes qui sont concernées et **4** EPCI.



49 communes

71 dossiers traités

Partenariats

Le CAUE de la Corrèze multiplie les partenariats pour être le plus efficient possible dans les réponses à apporter aux collectivités qui le sollicitent.

Corrèze Ingénierie



Partageant la même direction avec cette structure, quelques projets ont été suivis en collaboration.

Corrèze Tourisme



La proximité géographique de nos deux structures, hébergées dans les mêmes locaux, permet des échanges réguliers entre les équipes.

Fondation du Patrimoine



Le CAUE a renforcé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités (co-réalisation de fiches conseils pour de la restauration de patrimoine non protégé), aux particuliers (information sur les aides) et la sensibilisation du grand public.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine



UDAP

Le CAUE a développé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités grâce à des réunions régulières de coordination.

Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE)



CORRÈZE

Nos deux structures poursuivent leur partenariat via plusieurs thématiques (confort énergétique, animation d'ateliers de co-conception de cour d'écoles, sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes ou le label Végétal local).

Convention avec le Parc Naturel Régional de Millevaches



Avec les CAUE ex-limousin, il est question d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR.

Les Pays d'Art et d'Histoire



Le CAUE a développé ce partenariat sur les missions de sensibilisation grâce à des animations comme sur le Viaduc des Rochers Noirs.

Urbanisme et paysage

Planification



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de **Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux** (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) qui se substituent aux **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...). Le CAUE intervient autant durant

la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

AMarcillac-la-CrozeAC, ESPARTIGNAC, JUILLAC, LOUIGNAC, LUBERSAC, MALEMORT, MANSAC, MASSERET, SADROC, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-VIANCE, SAINTE-FORTUNADE, USSAC, VIGNOLS, VOUTEZAC, HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ, XAINTRIE VAL'DORDOGNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE, TULLE AGGLO

Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Le CAUE poursuit l'**inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont d'une étude globale, nous proposons à la commune concernée de présenter devant l'ensemble du conseil municipal, le « recensement » réalisé **sous forme d'un diaporama commenté**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte dans l'élaboration du projet communal. Il sensibilise les élus sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.

Aménagements de bourgs

NOTE ENJEUX

COMMUNE DE PERPEZAC-LE-BLANC

Les missions du CAUE ont pour objectif de conseiller et d'accompagner les communes et les habitants dans la mise en œuvre de projets d'aménagement de leur territoire.

Le CAUE intervient en amont de la mise en œuvre de l'aménagement, pour accompagner les élus et les habitants dans la mise en œuvre de leur projet, en leur fournissant des conseils et des outils adaptés à leur situation.

Le CAUE intervient également en aval de la mise en œuvre de l'aménagement, pour accompagner les élus et les habitants dans la mise en œuvre de leur projet, en leur fournissant des conseils et des outils adaptés à leur situation.

1. ETATS DES LIEUX

A. Le territoire

Le territoire de Perpezac-le-Blanc est situé à l'extrême Ouest de la Corrèze, au sein du Pays des Deux Vallées et du Parc Naturel Régional du Massif Central. Le territoire est caractérisé par une forte identité paysanne et rurale, avec une population de 1 200 habitants. Le territoire est traversé par la vallée de la Vienne, qui constitue un axe de développement important.



Le territoire de Perpezac-le-Blanc, situé à l'extrême Ouest de la Corrèze, au sein du Pays des Deux Vallées et du Parc Naturel Régional du Massif Central.

Les collectivités ont de nombreux partenaires pour mettre en œuvre leur programme d'aménagement de Bourg. Le CAUE reste **l'interlocuteur privilégié** pour rédiger, **en amont**, une note d'enjeux. Ce document illustré présente la commune, son évolution, mais surtout les enjeux et des préconisations pour répondre aux attentes des élus. Il donne des pistes de travail, parfois des exemples d'aménagement mais sans jamais dessiner le projet. La note doit être **annexée au cahier des charges** nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

- Rédaction Note d'Enjeux (Perpezac-le-Blanc)
- Suivi d'études en cours (Bort-les-Orgues, Marcillac-la-Croze, Treignac, Turenne)

Espaces publics

Il semble que le « réflexe CAUE » soit acquis pour certaines communes concernant les « petits » **projets d'aménagement d'espaces publics**. Les demandes sont régulières et concernent des sujets très variés. Il convient de souligner que les élus sont de plus en plus soucieux de répondre aux **enjeux de l'amélioration du cadre de vie** dans la mise en œuvre de leur projet. Cela passe notamment par le développement de la végétalisation, la désimperméabilisation dans le réaménagement des places/des rues et des **cours d'école**.

15

- Réaménagement d'une place (Aix, La-Roche-Canillac, Cublac, Marcillac-la-Croze)
- Square, jardin public, zone de loisirs (Malemort, Montgibaud, Dampniat, Donzenac)
- Cour d'école (Meymac, Maussac, Meyssac, Saint-Pantaléon-de-Larche, Bort-les-Orgues, Dampniat, Cublac, Saint-Viance)
- Site touristique (Chaumeil)
- Cimetière (L'Eglise-aux-Bois, Saint-Pantaléon-de-Larche)
- Conseils mise en valeur abords petit patrimoine (Nespouls)
- Sentier à thème (Meilhards)



Avant



Après

Atelier de co-conception pour inventer une « cour idéale »

L'animation se fait en binôme avec une éducatrice environnement du CPIE ou la chargée de Mission Paysage du PNR. Des élèves (entre 10 et 15) sont élus ou sélectionnés pour représenter l'ensemble de leur classe (Ambassadeurs). Trois ateliers successifs leurs sont alors proposés (états des lieux/souhaits/plans et maquettes) en présence d'un élu et/ou d'un enseignant. Plusieurs scénarios se dégagent et sont expliqués à travers la réalisation de maquettes.

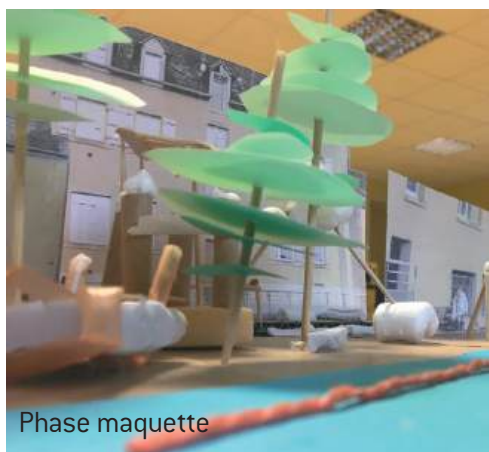
A partir de là, la commune s'organise pour en faire une synthèse et la faire chiffrer, soit directement par ses services, soit par un prestataire extérieur. Elle peut alors s'engager dans la recherche de financements.

Pour les classes uniques, dans les petites communes, l'animation se fait avec l'ensemble de la classe sur une demi-journée. Un travail en amont, de préparation des attendus, est demandé à l'enseignant(e).

Branceilles, Eygurande, Mansac, Peyrelevalde, Saint-Rémy, Saint-Cyr-la-Roche



Naves avant



Phase maquette



Naves après



Architecture et patrimoine

Equipement communal - aide à la pré-programmation

Appelé par une collectivité qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE conseille, écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de documents d'archives ou de photos de réalisations qui font référence. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique
- Produire une note d'enjeux
- Accompagner le choix de la maîtrise d'oeuvre

Avenir des bâtiments communaux (réaffectation ou construction)



La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi, des transferts de locaux peuvent être envisagés.

Définir **de nouvelles affectations** à des bâtiments peuvent également entraîner des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort.

Le CAUE analyse la pertinence des réaffectations potentielles de bâtiments ou de leur création, questionne l'adéquation entre la forme, la destination, les besoins. Un travail est réalisé permettant d'**envisager tous les scénarios possibles**, réhabilitation totale ou partielle, vente ou démolition ou acquisition.

- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles (Saint Martial Entraygues)
- Gîte (Veix)
- Extensin d'atelier communal (Saint Martial Entraygues)
- Halle (Saint-Pardoux-la-Croisille)

Valorisation des logements vacants

Le CAUE peut réaliser un diagnostic sommaire de l'état des bâtiments d'une zone définie et permettre de révéler **les bâtiments à réhabiliter** de ceux en bons états. Un **guide méthodologique** a aussi été fourni à la commune afin d'agir sur la vacance et prévenir les cas d'arrêt de péril.

- diagnostique et guide méthodologique (Vignols)

Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après **visite sur place**, le CAUE rédige **une note d'intérêt patrimonial** ainsi qu'une **notice de conseils** qu'il s'agisse d'entretien, de mise aux normes ou de restauration. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information.

Petit patrimoine

Le petit patrimoine non protégé est très présent en Corrèze. Par conséquent, le CAUE est très régulièrement sollicité pour **accompagner** les communes.

- Fontaines (Forgès)
- Lavoirs (Neuvic, Saint Viance, Perpezac-le-Blanc)
- Fours à Pain (Forgès, Saint Martin la Méanne, Saint Viance)
- Croix (Saint-Viance)
- Adduction d'eau potable, réservoir (Perpezac-le-Blanc)

Edifice religieux



Ces bâtiments patrimoniaux nécessitent souvent des travaux de restauration de petites envergures. Le CAUE apporte des **conseils ponctuels** pour de petits travaux permettant de **valoriser et conserver le bâti existant**. Pour les projets plus conséquents, le CAUE réoriente sur les compétences à mobiliser (AMO, bureaux d'études, architectes du Patrimoine...). Le lien est aussi fait avec les partenaires : Corrèze Ingénierie, Fondation du Patrimoine, CAOA.

- Eglises/Chapelle (Pierrefitte, Saint-Solve)

19

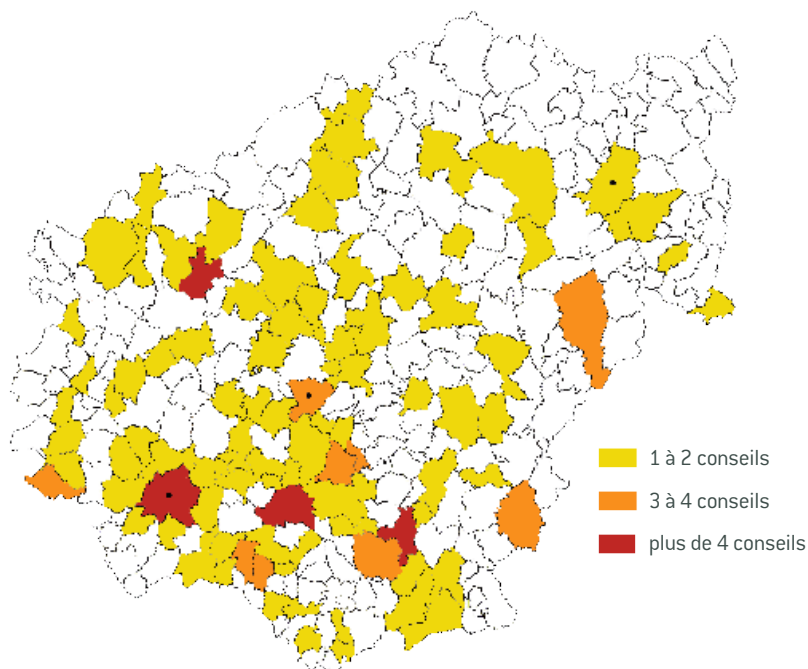
Commissions

Le CAUE est sollicité, en tant que **personne qualifiée**, pour participer à des jurys ou des commissions techniques :



- CC Vézère Monédières Millevaches : Copil Petites Villes de Demain (PVD)
- PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne : Copil patrimoine
- Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), Présentation du CAUE
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Villes et Villages fleuris (VVF)
- Label « Jardin remarquable »
- Réseau paysage N-A
- Tulle Agglo : SCOT DOO - atelier tourisme et patrimoine
- Tulle Agglo : gestion durable des forêts
- FIBOIS NA - Assises de la forêt et du bois en Limousin
- CA Bassin de Brive - PLH
- PAH Haute Terre Corrézienne et ventadour - label
- OME Brive - atelier biodiversité
- Jury des BTS «Aménagement Paysager» à Albi

Conseil aux particuliers



20

Un conseil personnalisé

Mission du CAUE

Le CAUE « *fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre.* » (Art. 7, loi du 03 janvier 1977, extrait)

Notre CAUE a acté, depuis 1998, que le conseil s'effectue dans nos locaux. Perdue par une documentation « à l'infini » repérée sur internet, les personnes trouvent au CAUE **une aide attentive et personnalisée.**

L'accueil des particuliers s'effectue dans les locaux du CAUE, un créneau de rendez-vous d'une heure est mobilisé pour chaque demande, parfois deux rendez-vous peuvent être nécessaires.

153 conseils ont été donnés dont **33** en RDV au CAUE

Un conseil, pour quel projet ?

La plupart des demandes de conseils concernent **l'habitat individuel**. On observe une grande proportion de projets de rénovation avec des changements de destination de granges vers de l'habitat. Les projets de constructions neuves sont beaucoup moins récurrents.

On remarque aussi des sollicitations de personnes en **auto-construction ou auto-rénovation** qui disposent de peu d'accompagnement professionnel.

Certaines demandes, plus ponctuelles, concernent aussi des exploitants agricoles, des commerçants ou encore des SCI (petits immeubles collectifs pour du logement locatif).

Thématiques abordées

Le CAUE répond aux demandes des particuliers mais **élargit aussi la réflexion** afin d'alerter sur certains enjeux du territoire comme notamment le risque radon.

Pour les projets de rénovation, les particuliers sont demandeurs d'une méthodologie sur le projet de manière globale. Quels étapes sont à réaliser et dans quel ordre ? Quelles démarches administratives et structures à contacter (Service Urbanisme, ADIL, SPANC, UDAP ...) ? Quelles compétences doivent intervenir ? Quels diagnostics sont à réaliser ?

On observe peu la présence d'architectes ou l'intention d'y faire appel.

Des questions plus précises peuvent venir sur de l'aménagement intérieur, les matériaux à utiliser, la création d'ouvertures, le confort thermique, la gestion de l'humidité dans le bâti ancien...

Les demandes concernant la thermique pour des rénovations d'habitation (sans changements de destination) sont renvoyés vers les **Espaces France Rénov'**.

On remarque qu'une appétence particulière est présente sur la connaissance et le respect du patrimoine bâti local, l'architecture bioclimatique et les matériaux biosourcés.

Les particuliers trouvent au CAUE une aide et des conseils concernant la réalisations des dossiers de demande d'urbanisme. Mais aussi des informations sur les risques (radon, qualité de l'air...) et des enjeux important comme le confort d'été.

En ce qui concerne les aides financières, les particuliers sont informés et renvoyés en fonction du projet vers la **Fondation du Patrimoine, les Maisons de l'Habitat, le Département...**

Les projets de construction sont vus avec la **paysagiste-urbaniste conseillère** permettant d'aborder l'aménagement paysager, le stationnement, l'implantation de la construction... Les conseils vont plutôt porter sur l'insertion dans l'environnement existant, les matériaux extérieurs...

Les ouvrages de référence de la bibliothèque du CAUE sont aussi valorisés lorsque les particuliers souhaitent approfondir une thématique.



Sensibilisation

Sensibilisation du public

13 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à **1 000**.

Les Journées Nationales de l'Architecture à Tulle



Dans un premier temps, visite commentée des places Roosevelt et Maschat avec le paysagiste concepteur de l'agence Atelier Villes et Paysages et la conseillère en architecture (CAUE). Suivis d'une visite commentée de la reconversion de la Banque de France en musée et enfin une conférence de l'architecte de l'agence Terreneuve architectes. La présence de la chargée de mission urbanisme de Tulle ainsi que la directrice du musée ont permis d'enrichir les échanges.

Table ronde : la rénovation du bâti ancien à Beaulieu



Le PETR de la Vallée Dordogne Corrézienne a sollicité le CAUE ainsi que le Conseil Départemental de la Corrèze et la SCIC de l'ARBAN pour cet événement public. Le CAUE a présenté les caractéristiques du bâti ancien, l'architecture vernaculaire du PETR et une méthodologie pour la réalisation d'un projet de réhabilitation.

Les «Jeudis de l'habitat» à Tulle



Conférence organisée par la Maison de l'habitat (Tulle Agglo) dans le cadre de réunions d'informations sur la rénovation de l'habitat. Celle-ci a été réalisée en collaboration avec la Fondation du Patrimoine. Le public a pu comprendre les spécificités du bâti ancien, les étapes d'un projet de réhabilitation, les diagnostics à réaliser et quelques principes clés pour une juste intervention.

Balade paysagère à Tulle



La médiathèque Eric Rohmer, à Tulle dans le cadre de notre exposition sur l'identité de nos villages, empruntée du 28 mars au 29 avril, nous a aussi sollicité pour animer une balade paysagère grand public. La « Balade secrète entre Céronne et Corrèze », proposée le 17 avril a affichée complet avec plus d'une vingtaine de participants de tous âges. Une déambulation à travers rues, escaliers, passages et ponts a permis la (re)découverte des quartiers de la gare et de Souilhac avec comme fil conducteur les rivières cachées.

Participation au Salon de l'habitat de Brive



Cette année encore, le CAUE a profité d'un stand mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE), les visiteurs ont pu facilement bénéficier de conseils d'un stand à l'autre ; un gain de temps apprécié. Ce salon contribue à promouvoir le CAUE, il aboutit à plusieurs prises de rendez-vous les semaines suivantes. C'est près de **250 plaquettes** qui ont été distribuées sur ce salon. Le CAUE expose aussi systématiquement un **échantillon de ses panneaux d'exposition**.

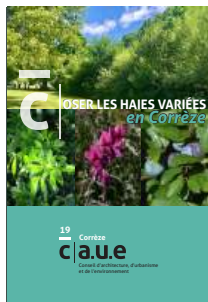
25

Salon de l'Eco-habitat à Meyssac



Pour cette première édition de ce salon consacré à la construction et la rénovation écologique, le CAUE a été présent. Des conférences se sont déroulées toutes la journée ainsi que des démonstrations de techniques constructives. Le public y a été très nombreux et intéressé des conseils et plaquettes du CAUE sur les thématiques du bâti ancien Corrèzien, de la construction écologique mais aussi des aménagements paysagers respectueux des caractéristiques locales et de la biodiversité.

Refonte plaquette «Osez les haies variées»



Prés, parcs et jardins sont souvent clos par des haies. Celles-ci marquent durablement les paysages par la diversité de leurs hauteurs et de leurs compositions.

Limitant les parcelles, servant d'abris pour les animaux, productives, les haies jouent aussi un rôle écologique en retenant et en épurant les eaux de ruissellement.

Victime de son succès, le CAUE en a profité pour actualiser sa plaquette avec l'aide d'une stagiaire en BTS Gestion Protection Nature et a apporté des compléments d'informations comme les végétaux favorisant les pollinisateurs ou encore les végétaux permettant de réaliser un écran toute l'année.

Le printemps des cours d'école



Les trois CAUE de l'ex région Limousin se sont associés pour créer une nouvelle animation autour de la visite de cours d'école. Sept projets ont ainsi été proposés aux élus, techniciens enseignants concernés par la thématique du verdissement de leurs cours. Ce programme a fait l'objet d'une campagne de communication commune.



Sensibilisation des adultes

CFPPA - Naves

Chaque année, sur une demi-journée, le CAUE **anime un module de formation** du CFPPA de Naves qui s'adresse aux agriculteurs et futurs agriculteurs.

Végétalisons nos communes - Naves

L'antenne du Massif-Central du Conservatoire Botanique National (CBN) a proposé au CAUE d'intervenir auprès du CPIE et de l'animateur du label Villes et Villages Fleuris du Département lors d'une matinée dédiée au label Végétal Local à l'attention des élus et des techniciens. Le CAUE a pu présenter son retour d'expérience sur la végétalisation d'espaces communaux.



Sensibilisation des scolaires

Levez les yeux - Lapeau/Soursac

Le CAUE participe à une **journée dédiée à la jeunesse**, dans le temps du « mois du cadre de vie », en partenariat avec l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine et la DRAC, durant les Journées Nationales de l'Architecture (JNA). Programmée en octobre 2024, l'animation a porté sur « **Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions** ». Les élèves de l'école de Lapeau et Soursac ont pu visiter le Viaduc des Rochers Noirs fraîchement restauré par le Conseil Départemental.

Sentier d'interprétation avec le Lycée Henri Queille - Neuvic

L'animation à destination des premières bac pro « Gestion des milieux naturels et de la Faune » a pris place au niveau du ruisseau des Monédières de Madranges. Les élèves ont découvert les petits patrimoines Corrèziens. Il ont aussi réalisé, sur site, un diagnostic et défini des préconisations pour la restauration d'une cabane de berger et de ponts planches.

LEGTPA - Brive Vouteac

Le campus du végétal du pays de Brive via son lycée agricole sollicite chaque année le CAUE de la Corrèze. Au delà de l'accueil de stagiaires du BTS Aménagements Paysagers, le CAUE accompagne aussi les élèves dans la préparation de leur oraux. Il intervient également pour présenter le travail d'analyse qu'il propose aux communes en amont de leur projet (Note d'enjeux).

Métiers de l'architecture au lycée Caraminot - Tulle

L'intervention était adressée aux premières années BTS Management économique de la construction. Elle présentait le rôle et les missions de l'architecte lors d'une opération de construction. Les élèves se sont exprimés sur les compétences d'un architecte et ont échangé sur la pratique des architectes à travers un débat mouvant. Une projection a permis de rappeler toutes les étapes d'une opération de construction. Enfin, les élèves ont pu restituer leurs connaissances à travers un exercice pratique par groupe.



Revue de presse

On vous dit pourquoi faire appel à un architecte et aux CAUE en région en 6 points

De la construction à l'extension en passant par la rénovation, découvrez comment les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ainsi que les architectes peuvent vous aider à réaliser vos projets !

Photo: Fabrice Bouché



Photo: Fabrice Bouché

1. Un accompagnement personnalisé

Les architectes sont des professionnels qui travaillent sur les multiples aspects d'un projet, de la conception à l'achèvement des travaux. Vous pouvez leur faire appel dès le premier des consultations, en fonction de votre état d'esprit, de vos besoins et de vos possibilités. Ils vous aideront à définir les objectifs de votre projet, à choisir les matériaux et les techniques les plus adaptées, à réaliser les plans et à superviser la construction. Ils vous accompagneront tout au long du processus, jusqu'à la livraison de votre projet.

2. Une garantie de qualité et de performance

L'ordre des architectes assure la compétence et l'éthique des professionnels de l'architecture. Pour obtenir cette qualification, les architectes doivent passer des épreuves rigoureuses, qui leur permettent d'acquiescer à l'éthique professionnelle et à la qualité de leur travail. Ils sont également soumis à un contrôle régulier de leur travail, qui leur permet de maintenir leur compétence et leur éthique à jour.

En outre, l'architecte est tenu de respecter les règles de déontologie de la profession, qui lui imposent de travailler avec intégrité, honnêteté et confidentialité.

3. Les cas où l'architecte est obligatoire

Un architecte est obligatoire pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment de plus de 150 m², ou pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment de plus de 150 m² qui est destiné à être loué ou vendu. Il est également obligatoire pour la construction ou la rénovation d'un bâtiment de plus de 150 m² qui est destiné à être loué ou vendu et qui est soumis à un permis de construire.

PAYS D'UZERCHE

Uzerche - Rendez-vous est donné pour inaugurer le verdissement de l'école des Buges

INVIATION - Vendredi 10 octobre, rendez-vous est donné à 17 heures au portail de la cour de l'école, au préau des entrées, des enseignants, des parents, des habitants et de l'équipe municipale, pour l'inauguration des travaux de verdissement.

Après l'achèvement de plusieurs années de travaux, l'école des Buges, située au 100, rue de la République, a été entièrement rénovée. Les travaux ont été réalisés par la commune, avec le soutien financier de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Le verdissement de l'école des Buges est un projet de longue haleine, qui vise à améliorer l'environnement de l'école et à offrir un cadre de travail agréable aux enseignants et aux élèves. Les travaux ont été réalisés par la commune, avec le soutien financier de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Le verdissement de l'école des Buges est un projet de longue haleine, qui vise à améliorer l'environnement de l'école et à offrir un cadre de travail agréable aux enseignants et aux élèves. Les travaux ont été réalisés par la commune, avec le soutien financier de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Des espaces extérieurs repensés
La municipalité a aussi créé un espace de détente et de loisirs, avec des bancs, des tables et des jeux pour enfants. Ces espaces sont ouverts à tous les habitants de la commune.



Les élèves ont été accueillis par l'équipe municipale et les habitants de la commune.

Le verdissement de l'école des Buges est un projet de longue haleine, qui vise à améliorer l'environnement de l'école et à offrir un cadre de travail agréable aux enseignants et aux élèves. Les travaux ont été réalisés par la commune, avec le soutien financier de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Des économies d'énergie
Les travaux ont permis de réaliser des économies d'énergie importantes, grâce à l'installation de panneaux solaires et à l'isolation des murs et du toit.



Les élèves ont été accueillis par l'équipe municipale et les habitants de la commune.

Le verdissement de l'école des Buges est un projet de longue haleine, qui vise à améliorer l'environnement de l'école et à offrir un cadre de travail agréable aux enseignants et aux élèves. Les travaux ont été réalisés par la commune, avec le soutien financier de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Des économies d'énergie
Les travaux ont permis de réaliser des économies d'énergie importantes, grâce à l'installation de panneaux solaires et à l'isolation des murs et du toit.

Après l'achèvement de plusieurs années de travaux, l'école des Buges, située au 100, rue de la République, a été entièrement rénovée. Les travaux ont été réalisés par la commune, avec le soutien financier de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Les élèves ont été accueillis par l'équipe municipale et les habitants de la commune.

Le verdissement de l'école des Buges est un projet de longue haleine, qui vise à améliorer l'environnement de l'école et à offrir un cadre de travail agréable aux enseignants et aux élèves. Les travaux ont été réalisés par la commune, avec le soutien financier de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes.

Des économies d'énergie
Les travaux ont permis de réaliser des économies d'énergie importantes, grâce à l'installation de panneaux solaires et à l'isolation des murs et du toit.

Meymac - Le patrimoine religieux mérite plus d'attention

A l'occasion du rassemblement de la paroisse, les habitants de Meymac ont pu découvrir les richesses de leur patrimoine religieux.

Le patrimoine religieux de Meymac est très riche et varié. Il comprend plusieurs églises, chapelles et oratoires, qui témoignent de l'histoire et de la culture de la commune. Ces lieux sont aujourd'hui menacés de disparition, et il est urgent de les restaurer et de les valoriser.

Le patrimoine religieux de Meymac est très riche et varié. Il comprend plusieurs églises, chapelles et oratoires, qui témoignent de l'histoire et de la culture de la commune. Ces lieux sont aujourd'hui menacés de disparition, et il est urgent de les restaurer et de les valoriser.



Photo: Fabrice Bouché

Le patrimoine religieux de Meymac est très riche et varié. Il comprend plusieurs églises, chapelles et oratoires, qui témoignent de l'histoire et de la culture de la commune. Ces lieux sont aujourd'hui menacés de disparition, et il est urgent de les restaurer et de les valoriser.

Meyssac - Salon de l'Éco-Habitat : l'équipe est prête

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.



Photo: Fabrice Bouché

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Meyssac - Salon de l'Éco-Habitat : l'équipe est prête

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.



Photo: Fabrice Bouché

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

Le salon de l'Éco-Habitat de Meyssac est une occasion pour les habitants de découvrir les dernières nouveautés en matière de construction écologique.

L'équipe du CAUE



Directeur

M. Maxime Estrade

Paysagiste-Urbaniste OPQU

Mme Sandra Nicolle



Responsable Administrative,
graphiste

Mme Sabrina Agnoux

Architecte conseillère

Mme Lucie Lemirre



Stagiaires

- Arsène GIVELET, seconde générale à Brive
- Tilie SORDET, seconde générale à Tulle
- Lyjan GUENOT, terminale BAC PRO TEBAA à Egletons
- Aliénor BERGHMANS, BTS Gestion Protection Nature à Neuvic
- Raphaël ROBERT, BTS Aménagements paysagers à Voutezac

Formations



- **La couleur dans la ville, se forger une doctrine de conseil** proposé par le CAUE 69
- **L'avenir de nos églises, comment concilier différents usages ?** proposé par le CAUE 79
- **La biodiversité et le bâti ancien** proposé par l'association des Cars [87]
- **Actualité juridique de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement** proposé par la FNCAUE
- **Optimiser la transmission de l'AUE grâce aux neurosciences** proposé par la FNCAUE

Le Conseil d'Administration

Présidente

Mme TAURISSON Valérie, conseillère départementale du canton de Brive 1

Vice-Président

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

Représentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, maire déléguée de Malemort

Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

Représentants de l'Etat

Mme SAADE Marion, Directrice de la Direction Départementale des Territoires

M. CUTILLAS Franck, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

Mme DE MOUZON Camille, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. LEGENDRE François - FDB 19

M. DEMARCHE Sébastien - CAPEB 19

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. GLENZ Richard - maire adjoint à la mairie d'Argentat sur Dordogne

M. BRISSEAU Olivier - Société Colibris, Trésorier

M. MERPILLAT Jean-Paul

Mme LAFFAIRE Eliane - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires, Secrétaire Adjoint

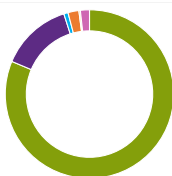
Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme AGNOUX Sabrina, responsable administrative, graphiste

Bilan annuel

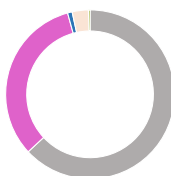
Compte de résultat 2024

Produits



■ TA CAUE	200 121€
■ Cotisation adhérents	29 670€
■ Transferts de charges	1 582€
■ Produits financiers	8 828€
■ Autres Produits	460€
■ Ventes de biens et services	2 646€

Charges



■ Charges de personnel	147 121€
■ Achats et charges externes	71 487€
■ Impôts et taxes	1 550€
■ Amortissements et provisions	1 538€
■ Autres charges	19€

Excédent

21 591€

La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment ?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

Entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012, la TA a été votée au taux de 1% par le Conseil Départemental de la Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

En 2024, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0,1817 % CAUE + 0,8183% ENS

1 101 384 € = 200 121 € + 901 263 €

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA)**, votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale. Cette année, le résultat est **excédentaire** grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

Pour autant, certains frais restent fixes et deviennent imprévisibles. La part d'affectation de la Taxe d'Aménagement reste stable par rapport à l'année passée.

Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un service public d'intérêt général qui aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.

Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.



Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2019 FNCAUE)

93 CAUE au 1^{er} janvier 2019

3/4 CAUE agissant dans une Union Régionale

1 205 professionnels au service des territoires

2 116 administrateurs

19 Corrèze

c|a.u.e

9 rue R & E Fage - BP 199
19005 Tulle Cedex
tél. 05 55 26 06 48



courriel contact@caue19.fr

facebook www.facebook.com/cauecorreze

Instagram www.instagram.com/caue_19